Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212203285-20260709-2026_07_07-DE

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SERVAIS, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BILLAUX Béatrice, Maire.

Présents : Béatrice BILLAUX, Christian COAIL, Laëtitia LE LOSTEC, David LE ROUX, Gwenola COÏC, Ugo TEXIER, Marina DOLO, Victoria QUEFFELEC, Candice CHARRITTE, Thomas LE BOURDONNEC, Jérôme CRAS

Absents :
Excusés :

Gwenola COÏC a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-07-01

Instauration d'un règlement intérieur Santé Sécurité pour le personnel communal

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il serait judicieux d'instaurer un règlement intérieur Santé Sécurité pour le personnel communal.

Ce règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la commune de SAINT-SERVAIS. Il pourra être complété par des avenants, notes de service ou circulaires internes qui seront soumises aux mêmes consultations et formalités que le règlement intérieur et modifié, autant que de besoin pour suivre l'évolution de la réglementation ainsi que les nécessités du service. Il fixe les règles d'organisation de la prévention interne à la collectivité et il rappelle les droits et obligations des agents quant à l'hygiène et la sécurité.

Une trame de ce règlement intérieur est présentée au conseil municipal. Il est à préciser qu'en amont Mme la Maire a saisi la Formation Santé, Sécurité et Conditions de travail départementale du Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour lui soumettre le projet dudit règlement intérieur. Dans un avis rendu le 11 juin 2026, la FS départementale a rendu un avis FAVORABLE à l'unanimité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour l'instauration d'un règlement intérieur Santé Sécurité pour le personnel communal
- Autorise Mme Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
B. BILLAUX